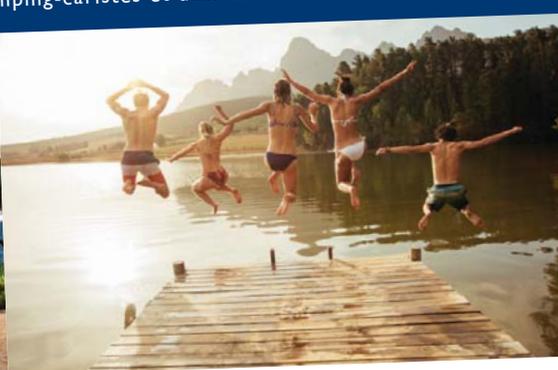




LIAISON FFCC

Le magazine des campeurs, caravaniers, camping-caristes et utilisateurs d'hébergements de plein air, adhérents à la FFCC ou à un club affilié.



35

JUIN - DÉCEMBRE 2017



www.ffcc.fr

LA FÉDÉRATION DES CAMPEURS,
CARAVANIERES ET CAMPING-CARISTES

NOUVEAUTÉ :
VOTRE MAGAZINE
SUR VOTRE
SMARTPHONE

(Voir édito p.3)



ESPACE COMMUNAUTAIRE



RENDEZ-VOUS
sur la page d'accueil du
WWW.FFCC.FR



DEUX SAISONS PLEINES D'ÉNERGIE

Le 21 juin débute la saison que tout le monde attend, l'été. Un été plein de promesses, de partages en famille et entre amis. Un été où se retrouver dans nos campings de France ou sur les routes en itinérance pour savourer des moments qui deviendront nos bons souvenirs 2017.

Peut-être les passez-vous dans les campings de la FFCC (P. 7) ou dans un des 1 300 campings Camp'In France réservé sur notre plateforme de réservations ? Peut-être voyagez-vous hors de nos frontières. Si c'est le cas, nous vous engageons à lire nos recommandations P.19.

N'oubliez pas de profiter aussi de toutes vos réductions de proximité de votre club avantages FFCC (P. 20).

L'automne venu, nous pourrons échanger sur les salons des véhicules de loisirs de la rentrée (P. 9), faire le point sur l'avancée de nos dossiers qui, dans un contexte

politique tourmenté, n'a pas été celle souhaitée notamment au niveau des tarifs des péages (P. 4).

Nous comptons beaucoup sur notre nouveau responsable des relations institutionnelles (P. 5) pour soutenir nos revendications dans les couloirs de l'assemblée nationale. Ça ne peut être qu'un atout majeur.

La Fédération, qui entend faire connaître et défendre les intérêts de l'ensemble de son réseau et de tous ses adhérents, a toujours favorisé le dialogue multilatéral avec tous les institutionnels, que ce soit au plus haut niveau (Ministériel) ou plus localement avec les élus, organismes et partenaires. En outre, la FFCC souhaite renforcer le dialogue et la collaboration avec tous les acteurs du vaste et transversal secteur du tourisme et ainsi valoriser sa position fédératrice.

Les temps ont changé, la FFCC doit

s'adapter à des données nouvelles. Elle travaille à l'horizon 2020. Elle s'ouvre au digital et croit en sa force à vouloir vous défendre et vous permettre de vivre au mieux votre passion qui est la nôtre.

Gérard COUTÉ
Président de la FFCC

P.S. : Nouveauté, téléchargez l'application « Siman Connect » sur votre smartphone, scannez la couverture de votre LIAISON FFCC et accédez directement au site internet, à votre magazine et aux liens FFCC sur votre téléphone.

CE DOCUMENT EST ENRICHİ



Téléchargez l'application
Siman Connect



Scannez la couverture
avec Siman Connect



Profitez de votre
contenu interactif

SOMMAIRE

LA VIE À LA FÉDÉRATION

Les rendez-vous annuels de la FFCC.....	4
La FFCC attend des réponses.....	5
Camping et pêche, deux activités pleine nature.....	6
Les campings FFCC.....	7
«Sam fait rouler» le premier handi road trip.....	11

ACTUALITÉS PRATIQUES

Culture, soleil et gastronomie, le cocktail de l'Italie II	11
Un décret qui fait plaisir.....	12
La nouvelle jeunesse du vélo.....	17
Du nouveau dans le paysage.....	18

ACTUALITÉS PRATIQUES

Profitez de votre club avantages.....	20
Logique pour certains, rappel pour d'autres.....	23
Camp'Us : on aime, on en parle.....	17
Hébergement privé chez l'habitant, une nouvelle tendance.....	25

Rejoignez, partagez, likez...



Une ambiance décontractée, des présidents de clubs attentifs et studieux, des animateurs professionnels et dynamiques, ce sont les ingrédients idéaux d'une journée de formation sur le digital.

Le 31 mars à Paris, la FFCC a convié ses présidents de clubs à une journée de formation animée par l'équipe de l'ISM – Institut Supérieur du Marketing. L'objectif était de faire prendre conscience que nous vivons actuellement une révolution dans la relation « clients ». En effet, les temps ont changé, les internautes ont pris le pouvoir grâce au digital et aux réseaux sociaux. La concurrence est féroce et nous sommes noyés sous les flux d'informations. **On parle aujourd'hui « d'infobésité ».**



Nous sommes assaillis par des flots de mots et d'images que nous ne savons plus classer. Nous prenons donc le pouvoir en choisissant selon nos passions et notre moteur dans la vie, ce que nous voulons voir, ce que nous voulons intégrer, ce que nous voulons consommer.

Le sujet est vaste. Pour bien l'appréhender, il est nécessaire de casser les préjugés et les croyances. Il faut innover et proposer des services répondant aux attentes sur des supports adaptés. Toute la journée nos intervenants ont déroulé un programme de connaissances générales sur les pièges et les bonnes pratiques du web. Des ateliers de mise en

pratique ont permis à chacun d'approprier les bases de ce nouveau monde.

La FFCC est heureuse de constater que les participants ont particulièrement apprécié cette journée. Ils en redemandent ! À l'horizon 2020, la FFCC et ses partie-prenantes doivent se remettre en question pour amorcer le virage vers une nouvelle aire. De nouvelles formations sont programmées dès l'automne.

Le 1^{er} avril a permis comme chaque année de faire le bilan de l'année passée et de se fixer des objectifs pour l'année à venir.

Force est de constater que la FFCC et ses clubs affiliés doivent évoluer pour être en accord avec la société d'aujourd'hui s'ils veulent répondre aux attentes des touristes de plein air de demain.

Le secteur du tourisme de plein air possède une vitalité que bien d'autres nous envient. Il ne faut pas rester sur nos acquis si nous voulons fédérer toujours plus et obtenir des résultats positifs.

De grandes réflexions sont en cours pour définir les missions à horizon 2020/2025. Ces missions permettront à la FFCC de clarifier ses messages et de mieux atteindre ses objectifs.

PÉAGES AUTOROUTIERS, LA TÂCHE EST RUDE...

MAIS ON AVANCE !

Comme annoncé, la FFCC a eu ce premier trimestre un rendez-vous au Ministère des Transports avec François Poupard, Directeur général des infrastructures, du transport et de la mer (DGITM) pour avancer sur le fameux dossier des péages autoroutiers !

L'échange fut riche d'enseignements. Sachez qu'il n'est pas possible de toucher aux classes et de supprimer la classe 2. Elles figurent dans les contrats de concessions signés entre l'État et les sociétés d'autoroutes. Beaucoup de catégories d'utilisateurs telles les poids lourds, les véhicules utilitaires... l'ont tenté sans jamais parvenir à leurs fins. Seuls les sujets qui concernent l'ensemble des usagers

peuvent faire l'objet de discussions contractuelles et donner lieu à un chiffrage et à une compensation par les services de l'État. Également, dans ces mêmes contrats, les classes ne prennent pas en compte l'usure des routes donc le poids mais la capacité pragmatique à reconnaître les véhicules. Difficile donc pour l'administration de revenir sur ce point.

La FFCC n'a pas dit son dernier mot. Avec le soutien appuyé de la DGITM qui va participer à nos travaux, un rendez-vous est programmé entre l'AFSA et la FFCC pour bâtir ensemble des dispositions commerciales et trouver des accords tarifaires permettant de satisfaire les campeurs, caravaniers et camping-caristes.

VINCI À LA FFCC

Le 14 avril 2017, Donatien Renard – Directeur Marketing de VINCI (société d'autoroute qui détient plus de 50 % du parc autoroute) - est venu présenter à la FFCC un projet encore confidentiel afin de valider que nous pourrions nous montrer satisfaits s'il aboutit.

Toutes les sociétés d'autoroute et le gouvernement doivent maintenant adhérer à ce projet pour qu'il voit le jour.

Prochain rendez-vous le 7 juin 2017.

LA FFCC ATTEND ENCORE DES RÉPONSES

Fin mars, la FFCC a adressé aux 11 candidats à la présidence de la République, et à ceux de l'entre deux tour, une lettre pour connaître leur position sur le tourisme en général et sur notre secteur, le tourisme de plein-air.

La FFCC souhaitait notamment connaître leurs avis sur :

- * les **aires d'étapes** pour camping-caristes
- * les **péages autoroutiers** pour les caravaniers et camping-caristes (classification en catégorie 2 alors que leur véhicule et sa classification relèvent de la catégorie 1)
- * l'**harmonisation européenne** en termes de conduite, cadres à tracter...
- * l'**économie collaborative**

Seuls 2 candidats ont répondu : Jacques Cheminade et Benoit Hamon.

Cela prouve le peu de considération accordée au tourisme de plein air qui pourtant est un levier économique de première envergure.



Nous contactons à présent M. Le Président Emmanuel Macron.

On ne peut ignorer les revendications de notre secteur qui est moteur de croissance.

LA FFCC VOUS REPRÉSENTE

23 janvier 2017

Vœux du Centre National du Livre

24 janvier 2017

Réunion de la commission voyages de l'UNAT

26 janvier 2017

Réunion avec UCPA, VVF, VTF Cap vacances

1^{er} février 2017

Rendez-vous avec le Président du Syndicat des Véhicules de Loisirs

14 février 2017

Réunion de la commission camping-car de la FICC à Paris

15 février 2017

Rendez-vous au ministère de l'environnement : dossier péages

22 février 2017

Rendez-vous avec la direction du groupe de presse Move Publishing

28 mars 2017

Conseil de gestion «Camping Qualité»

30 mars 2017

Rendez-vous avec la DGE pour les aires d'étape

30 mars 2017

Participation à l'assemblée générale de l'UCPA

14 avril 2017

Réception d'une délégation Chinoise à la FFCC. Réunion Vinci autoroute

19 avril 2017

1^{ère} réunion préparatoire à Châteaubriant : organisation du Rallye International FICC en juillet/août 2019

25 avril 2017

Lancement de la 11^e Fête de la Nature

25 avril 2017

Réunion aux Pays-Bas sur le développement du camping-car

18 mai 2017

Assemblée générale de l'UNAT

1^{er} juin 2017

2^e rendez-vous avec la DGE pour les aires d'étape

7 juin 2017

Réunion Vinci autoroute

21 juin 2017

Commission voyages UNAT

PATRICK EVENO



Patrick EVENO a rejoint la FFCC pour épauler son Président – Gérard Couté - et sa Directrice Générale – Fabienne Yobé - dans leurs relations avec les institutionnels et la gestion des dossiers de fonds de la FFCC.

Patrick EVENO, ancien chef d'entreprise, a participé à des travaux et rapports parlementaires sur le tourisme. Il est conseiller technique d'élus européens, nationaux, locaux, de groupements et d'entreprises, chargé de cours universitaire. Il intervient régulièrement dans des colloques. Il est titulaire d'un Master en ingénierie touristique et participe activement dans différentes associations liées au secteur du tourisme.

CAMPING ET PÊCHE, DEUX ACTIVITÉS PLEINE NATURE

La FFCC sait que de nombreux campeurs sont également pêcheurs. Ils recherchent des lieux adaptés à leurs passions. La fédération s'est donc rapprochée de son homologue dans le secteur afin de signer un partenariat pour répondre à ces attentes.

La Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF) regroupe 94 fédérations départementales de pêche et de protection du milieu aquatique auxquelles adhèrent 3 700 associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique.

Depuis 2010, la FNPF a défini une stratégie nationale de développement du loisir pêche articulé autour de 4 axes :

- la valorisation des sites de pêche et des conditions de pratique de la pêche par la constitution d'un réseau de parcours de pêche adapté à la demande et la labellisation de parcours d'excellence répondant à des critères d'équipement et d'aménagement, adaptés à la demande des différents publics reconnaissables grâce à une charte graphique spécifique faisant l'objet d'une protection de propriété intellectuelle ;
- l'offre d'hébergements, de services et d'animations adaptées aux clientèles ;
- la mise en place d'un réseau de structures d'animation pour l'initiation, la découverte et le perfectionnement dans le domaine de l'apprentissage de la pratique de la pêche, encadrées par des agents diplômés soutenant des bénévoles et avec le concours partenarial de la Fédération Française de Pêches Sportives et de la Fédération Française des Moniteurs Guides de Pêche.
- la communication et la promotion du loisir pêche.



La FNPF a ainsi créé une charte de qualité « Hébergement Pêche » avec un référentiel national permettant d'identifier les hébergements touristiques de tous types qui répondent aux attentes des clients pêcheurs.

La démarche de qualification des hébergements vise à favoriser et à développer le tourisme de séjour pour des clientèles pratiquant l'activité ou qui souhaitent découvrir l'activité durant le séjour.

L'objectif de la convention de partenariat est de travailler en synergie autour de la mise en valeur du milieu aquatique, de la pêche de loisir et de l'activité camping dans son sens large. Il est également de développer un réseau de campings qualifiés « hébergements pêche ».



La Fédération Nationale de la Pêche en France, (1 500 000 pêcheurs), reconnue établissement d'utilité publique et constituée officiellement le 5 février 2007 au Ministère en charge de l'Écologie, dont le siège social est situé 17, rue Bergère 75009 PARIS

90 ANS DE L'ACCCF

Noce de granit pour l'ACCCF et ses membres.

L'ACCCF a réuni ses membres pour fêter ses 90 printemps du 10 au 14 mai à Châteaubriant autour d'un programme à l'esprit bon enfant.

Depuis 1927, l'Auto Caravaning et Camping-Car Club de France, association loi 1901, est un club d'adeptes de la nature, de caravaniers, de camping-

caristes, de tourisme où tout le monde peut voyager avec des amis ou des futurs amis. Visiter une région française avec les sorties qu'organise l'une des 13 sections, ou rester une semaine plus tranquille dans un des campings de l'ACCCF, passer des vacances en France ou à l'étranger avec des groupes de 5 à 30 véhicules, telles sont les offres de l'ACCCF.

**CLUB FONDATEUR
DE LA FFCC**

Source : www.acccf.com



« SAM FAIT ROULER » LE PREMIER HANDI ROAD TRIP



Samuel rejoindra les baroudeurs FFCC en juin 2018 pour 5 mois dont 100 jours dans le cadre du « Paris-Pékin-Istanbul » : un défi sportif faisant une nouvelle fois appel au dépassement de soi.

Cette 5^e édition de l'événement est proposée et organisée par la Fédération Française des campeurs, caravaniers et camping-caristes (FFCC). Elle ralliera Paris à Pékin en passant par la République tchèque, la Pologne, la Biélorussie, la Russie, la Mongolie et la Chine. Retour par le Kirghizistan, l'Ouzbékistan, le Kazakhstan, la Géorgie, la Turquie, la Grèce, et l'Italie pour arriver à Grenoble.

Samuel a comme parrain :
Philippe Pozzo di Borgo

Et compte parmi ses soutiens :
Philippe Croizon (parrain du projet), Michou, Julien Doré, Ryadh Sallem, Nicoletta, Brahim Zaibat, Damien Sargue, Olivier Dion...

Tout savoir sur ce formidable projet porteur d'espoir et de splendides valeurs :

www.samfaitrouler.fr
[@samfaitrouler](https://twitter.com/samfaitrouler)

Source : Michèle-Amélie Favre - LOXO - Donner du Sens

Samuel Marie est tétraplégique. Cordiste de métier, il réalise ce jour-là des travaux acrobatiques.

Puis c'est la chute : 6 mètres et quelques secondes plus tard, sa vie bascule. 2 vertèbres cervicales brisées, 23 opérations, 4 ans de rééducation.

Une longue descente aux enfers qui aurait pu venir à bout de sa joie de vivre s'il n'avait pas décidé de se battre coûte que coûte. Promis

à une carrière sportive dans le milieu du ski, cet ancien compétiteur a su conserver une force d'esprit inébranlable et une détermination sans faille malgré l'adversité.

C'est ce message d'espoir et de courage qu'il souhaite aujourd'hui transmettre à tout un chacun.

Homme de défis, Samuel veut briser les barrières, surmonter les obstacles et éveiller les consciences.

LA CHINE S'INSPIRE DU SAVOIR-FAIRE FRANÇAIS

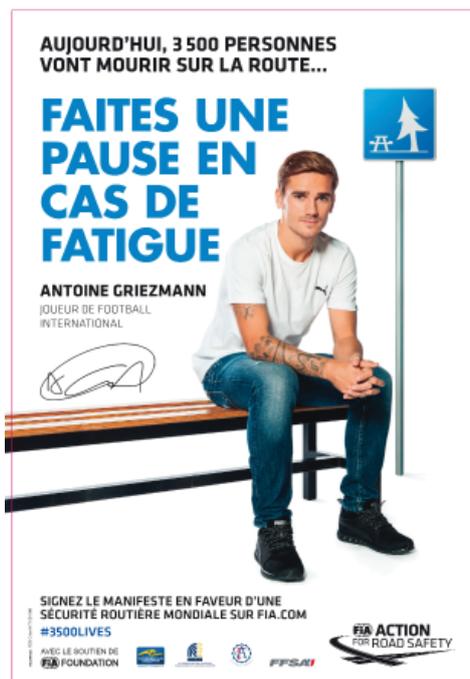
La FFCC a su nouer au travers du Périple Paris/Pékin/Istanbul des liens tout particuliers avec la Chine. Son président, **Gérard Couté**, y voyage régulièrement et supervise le développement de l'activité camping dans son sens large. Que ce soit pour apporter ses connaissances sur les véhicules de loisirs ou pour recevoir des délégations de Chine en France dans des campings représentant au mieux le savoir-faire Français.

Ainsi les 9 et 12 avril dernier, ils ont visité le :

- o Camping l'Aiguille Creuse**** - 24 Résidence de l'aiguille creuse - 76790 Les Loges
- o Camping Les Saules**** - Les Saules - 41700 Cheverny

Pour ces gestionnaires, c'est le moyen d'échanger avec les représentants chinois sur leurs visions du camping, bien éloignées les unes des autres. Effectivement, la culture, les problématiques, les façons d'aborder et de concevoir le camping sont diamétralement opposées. Ils ont été particulièrement séduits par la démarche Camping Qualité.





- des **personnalités politiques** comme Anne Hidalgo.

Tous se sont engagés pour défendre cette cause personnellement, et bénévolement.

Traduite dans près de 30 langues, la campagne #3500LIVES est visible d'ores et déjà dans 30 villes du monde et sera déployée par JCDecaux dans plus de 70 pays en 2017.

L'objectif de cette campagne est de sensibiliser au défi mondial de la sécurité routière et d'encourager tous les gouvernements à faire de la sécurité routière une priorité par l'adoption et l'application de législations relatives aux principaux facteurs de risque. Elle encourage tous les usagers de la route à respecter les règles d'or de la FIA et à signer le manifeste en faveur d'une sécurité routière mondiale sur www.fia.com.

Depuis 2012, la FFCC s'est engagée auprès de la Fédération Internationale Automobile à soutenir son programme mondial en faveur de la sécurité routière : pour une meilleure sécurité routière !

C'est donc naturellement qu'elle s'est associée à la nouvelle campagne lancée par la FIA, en partenariat avec JCDecaux, baptisée #3500LIVES.

Ce nom est symbolique. Il a été choisi afin d'attirer l'attention sur le nombre alarmant de personnes tuées chaque jour sur les routes du monde : 3 500.

La campagne présente dix « règles d'or » de la FIA pour la sécurité routière incarnées par 13 ambassadeurs de renom :

- des **sportifs** comme Yohan Blake, Haile Gebrselassie, Antoine Griezmann, Vanessa Low, Rafael Nadal et Wayne van Niekerk
- des **pilotes** comme Fernando Alonso, Marc Marquez, Felipe Massa et Nico Rosberg
- des **artistes** comme Pharrell Williams et Michelle Yeoh, et

RATTRAPEZ VOS POINTS



En partenariat avec l'Automobile Club Association (ACA), qui regroupe, représente et défend les intérêts des automobilistes et des usagers de la route, **réservez votre stage de récupération de points** et profitez grâce à votre adhésion à la FFCC d'une remise de 15 €*.

Pour en profiter, rendez-vous dans votre club avantage FFCC en passant par votre espace adhérent du www.ffcc.fr

* Hors stages Prem's à 99€.

LA FFCC À VOTRE RENCONTRE

Prochain rendez-vous

- 4^e Fête des camping-caristes & caravaniers Lestringuéz du 24 au 27 août à Beauvois-en-Cambrésis
- Salon des véhicules de loisirs du 30 septembre au 08 octobre au Parc des Expositions de Paris - Le Bourget.
- Salon du Camping-car neuf du 14 au 22 octobre à Euroexpo - Lyon
- Salon Nord de France des Véhicules de Loisirs du 28 octobre au 06 novembre à Gayant Expo - Douai



CAMPING QUALITÉ OU L'ART DE FAIRE DU BUZZ



La seule garantie qualité... Camping Qualité!

Camping Qualité
le label qualité des campings
en France
campingqualite.com



La qualité garantie

- Une charte d'engagement sur plus de 600 critères
- Agréé par l'Etat et les consommateurs depuis 1999
- Des audits indépendants et anonymes tous les 3 ans
- Plus de 500 campings partout en France

La nouvelle campagne de communication de Camping Qualité n'a pas laissé indifférente.

En affichant des images de campings insalubres, elle a provoqué beaucoup de réactions. Le moins qu'on puisse dire : ils ont fait très fort.

Le message ?

En dehors des établissements labellisés Camping Qualité, on peut passer de mauvaises vacances. Et avec le slogan « La seule

garantie qualité... Camping Qualité »

Comme Benetton en son temps, Camping Qualité a choisi la provocation et le second degré pour faire parler de lui. Les visuels sont d'abord parus dans Paris Match et Version Fémina, magazines dont les tirages et les prises en main s'inscrivent dans les plus importants du territoire ainsi que dans la presse néerlandaise.

Un large dispositif viral avec la diffusion de 2 vidéos de 20 secondes sur des sites

à forte audience (Youtube, DailyMotion, Plateformes loisirs/tourisme) et sur Facebook. Déclinant le concept de la campagne sur un ton humoristique, les vidéos sont à découvrir depuis ce printemps.

Sur les ondes, plus de 100 spots radios de 25 secondes ont été diffusés du 26 avril au 7 mai 2017 sur RFM et sur Europe 1 en marge de l'émission de Nicolas Canteloup.

PRÉSENTATION

Camping Qualité est le premier réseau de campings indépendants de France. En mars 2017, il compte 472 campings. Il est présent dans toutes les régions de France.

De la tente traditionnelle à la cabane dans les arbres... Ce large panel est présenté sur le site campingqualite.com.

La recherche peut se faire par localisation, nombre d'étoiles... ou encore par les saisons : ainsi 53 campings proposent des hébergements en hiver. Le réseau compte 4 campings naturistes.

Emplacements ou locations :

En mars 2017, le site recense 440 campings avec locations de mobil-home, de tentes meublées, de chalets et 425 campings avec emplacements pour tentes, caravanes et camping-car.

Les offres les plus originales sont regroupées dans les locations insolites : cabane perchée, roulotte gipsy, paillote exotique, hutte au bord du lac, yourte...

ÉTUDE DE CAS

mention B79.6

MICHEL M. (88)

Bonjour la FFCC, J'ai le permis BE et la préfecture vient d'ajouter sur mon permis en face de la mention BE, la mention B79.06. Cela veut bien dire que je peux conduire un camping-car et une remorque sans limitation de poids ? Merci de votre réponse

SOLUTIONS DE LA FFCC

Le code 79.06 correspond aux permis EB délivrés avant 2013, pour lesquels il n'y avait pas de limitation de tonnage concernant la remorque. Cela permettrait, entre autre, de mettre en circulation des ensembles semi-

remorque composés d'un tracteur d'un PTAC de moins de 3,5 T et d'une semi-remorque de 5 T. Ce type de véhicule était très utilisé dans les pays de l'est de l'Europe pour contourner la réglementation des transports. À la réforme du permis de conduire de 2013 et avec la création des permis CI et du CIE, les remorques attelées derrière un véhicule de 3,5 t ont été elles-mêmes limitées à un PTAC de 3,5 t. En ce qui vous concerne, vous avez un permis de catégorie BE délivré par équivalence à votre permis EB, lui-même délivré avant 2013. Vous pouvez effectivement tracter une remorque de plus de 3,5 t

de PTAC derrière un camping-car dont le PTAC n'exécède pas 3,5 t, les évolutions limitatives de réglementation n'ayant pas d'effet rétroactif. Par contre, si votre camping-car est d'un PTAC supérieur à 3,5 t, il tombe sous la réglementation des véhicules de catégorie CI et votre permis BE code 79.06 ne vous sert pas à grand-chose. Si vous tractez une remorque dont le PTAC est supérieur à 750 kg, il vous faudra un permis CIE.
Source : <https://www.legifrance.gouv.fr>

Comme Michel déposez vos questions sur ww.ffcc.fr

Pour les adeptes du camping, prendre la direction de l'Italie est à coup sûr une bonne idée. Voilà un pays dans lequel les Français se sentent bien, tant la parenté est réelle entre nos deux cultures.

L'Italie partage avec la France la culture latine et la Renaissance, mais aussi la chance d'avoir des paysages extrêmement variés.

Peu de pays offrent comme la France et l'Italie des régions aussi différenciées les unes des autres. On a l'habitude de bien distinguer l'Italie du nord, l'Italie industrielle et plus riche, de l'Italie du sud, le fameux Mezzogiorno, longtemps resté à l'écart du développement économique. La réalité moderne est moins caricaturale. De son côté, le touriste se réjouit d'avoir partout un choix exceptionnel, qu'il s'agisse d'admirer la nature ou bien les plus beaux témoignages des civilisations qui se sont succédées depuis l'antiquité.

Trois grands itinéraires conduisent les Français en Italie. Deux passent par les Alpes en franchissant la frontière dans des tunnels sous le Mont Blanc ou de Fréjus, tandis que l'autre suit la côte méditerranéenne au niveau de Menton et Vintimille.

En dehors de ces trois axes, ceux qui n'aiment ni les autoroutes ni les péages élevés

Attention, une fois passés de l'autre côté de la frontière, souvenez-vous que ce ne sont plus les pancartes bleues qui indiquent les autoroutes comme en France, mais les pancartes vertes. Oui la normalisation européenne a ses limites !

La très haute saison italienne coïncide largement avec celle de la France. Le week-end du 15 août, dit de « ferragosto » puise ses racines dans l'histoire romaine et chrétienne à la fois. Il marque un arrêt de l'activité économique et un pic pour le tourisme.

L'Italie est très bien pourvue en terrains de camping sur le littoral et près des grands lacs, moins dans la campagne. Les aires pour camping-cars sont nombreuses dans les régions touristiques.



Venise



Rome



Florence

des tunnels peuvent opter pour des routes moins rapides en montagne. Si le passage par le col de Tende est très sinueux, celui par Briançon et le col de Montgenèvre est beaucoup plus roulant. Côté italien on sort assez vite du massif alpin pour filer vers Turin ou Milan. Quel que soit l'intérêt de ces deux très grandes villes, mieux vaut partir vers les lacs qui sont réellement le joyau de l'Italie alpine.

Le lac Majeur et le lac de Garde bénéficient d'un climat exceptionnel et donnent une note méditerranéenne aux jardins qui les bordent. Ils sont malheureusement tellement connus et fréquentés qu'en haute saison, il faut compter avec une circulation très dense. Dans ce contexte, le lac de Côme, ou le lac d'Iseo encore moins connu, proposent une alternative très intéressante avec un magnifique contraste entre la douceur des rivages et les sommets enneigés à l'horizon. Depuis les lacs, on peut filer vers Venise. Mais là aussi attention à la foule.

Si vous allez à Venise, soyez malins et ne retenez pas l'accès par Mestre. Contournez la lagune pour vous arrêter à Jesolo ou

Cavallino. Vous aurez l'embarras du choix en termes de terrains de camping et l'accès par Punta Sabbioni est parfait.

Au-delà des grands classiques que sont les lacs ou Venise, en Italie du nord on n'est jamais loin d'une merveille. Treviso, Verone, Padoue sont autant de cités où il fait bon s'arrêter et découvrir les trésors de l'architecture italienne. Quant à Bologne, l'autre grande ville de l'Italie du nord, elle a aussi de quoi séduire. Mais bien sûr, on ne peut pas ignorer Florence. Sachez quand même que pour visiter la magnifique galerie des offices, tout comme pour le Palais des Doges à Venise, on doit impérativement réserver à l'avance en ligne. À moins d'éviter la haute saison et d'avoir de la chance.

Rome reste bien sûr un but de voyage pour beaucoup. La cité éternelle ne déçoit pas. Aller plus loin vers le sud demande plus de temps, mais nous le conseillerons volontiers en privilégiant aussi les deux grandes îles que sont la Sardaigne et la Sicile. C'est là que ceux qui veulent profiter des plages et du soleil seront comblés.

J. Goût



Le décret n° 2017-208 du 20 février 2017 relatif à la nomenclature des véhicules figurant à l'article R. 311-I du code de la route et à la modification des règles relatives au contrôle technique des véhicules paru au JORF n°0046 du 23 février 2017 - texte n° 5 et **l'arrêté du 9 mars 2017 relatif au contrôle technique des véhicules lourd – vont faire plaisir à plus d'un camping-cariste.**

En effet, il indique que pour « **Les véhicules de catégorie M1 dont le poids total autorisé en charge est supérieur à 3.5 tonnes, les périodicités de contrôle technique sont celles fixées à l'article R. 323-22.** »

Code de la Route - Section 3 : Dispositions applicables aux véhicules légers - Article R323-22

Les véhicules légers définis au II de l'article R. 323-6 doivent faire l'objet :

- 1° D'un contrôle technique dans les six mois précédant l'expiration d'un délai de quatre ans à compter de la date de leur première mise en circulation ;
- 2° Postérieurement à ce contrôle, d'un contrôle technique périodique, renouvelé tous les deux ans ;
- 3° Avant toute mutation intervenant au-delà du délai de quatre ans prévu au 1° ci-dessus, d'un contrôle technique, dont sont toutefois dispensés les véhi-

QUESTION À LA DSCR

Un de nos membres nous a contactés suite à la modification de la périodicité 4-2-2 pour les véhicules PL. Quid de la vignette pare-brise indiquant que le contrôle technique doit avoir lieu à une certaine date, exemple : la sienne comporte Avril 2017 sachant que son véhicule est neuf (avril 2016). Va-t-il recevoir une nouvelle vignette ? Doit-il se la procurer ? Si oui, où ?

RÉPONSE :

Il n'y aura pas de nouvelle vignette ni de nouveau timbre. La vignette peut d'ailleurs être retirée pour ne pas prêter à confusion.

Il est conseillé de conserver le décret dans le véhicule pour un éventuel contrôle.

cules ayant subi un contrôle technique dans les six mois précédant la date de demande d'établissement du nouveau certificat d'immatriculation.

Cette information a également été confirmée sur le www.service-public.fr.

Voici une nouvelle qui devrait ravir les propriétaires de camping-cars de plus de 3.5 tonnes !

STAGES DE CONDUITE

Un essai transformé

L'idée a germé, il y a moins d'un an, de proposer à nos membres des stages de conduite de leur véhicule de loisirs.

Nous pensions que cela pourrait être utile mais nous n'imaginions pas un tel succès. Les sessions se suivent et les programmations s'enchaînent à « guichet fermé ».

Nous sommes ravis de constater que notre partenariat avec l'ECF remporte un vrai succès.

La 5^e est prévue le 16 juin toujours au centre ECF de Montgermont – Z.A La Maurébaudière 35760 MONTGERMONT.

Ne tardez pas à vous inscrire, il ne reste que quelques places.

Stage de remise à jour de vos connaissances après 30 ou 40 ans de conduite.

Pour votre sécurité et celle des autres, il est indéniable de rafraîchir vos connaissances.

Le code de la route a subi de grands changements ces dernières années. Nous sommes tous pétris de croyances. Comme nous conduisons en permanence, nous ne pensons pas qu'il faille se remettre à jour.

C'est une erreur qui peut être lourde de conséquence.



Prochaine date : 25 octobre 2017
Adresse : 78, rue de Rivoli - 75004 Paris
Horaire : de 10 h à 17 h

Un déjeuner buffet campagnard en commun vous sera offert.

Inscrivez-vous sur : www.ffcc.fr
ou au 01 42 72 84 08 ou info@ffcc.fr



Vous avez des questions précises sur les permis de conduire, les nouveaux décrets et les lois européennes quels qu'en soit le domaine, appelez le 3939. C'est une mine d'or !

Le 3939 est un service de renseignement administratif par téléphone. Il délivre des

informations sur les droits, les obligations et les démarches à accomplir.

Attention : c'est un service d'information généraliste, qui n'a pas accès aux dossiers personnels des usagers et ne peut donc pas renseigner sur leur état d'avancement.

Le 3939 comporte deux niveaux de réponse.

Le premier niveau accueille les appels, identifie les sujets et fournit des réponses aux questions simples et fréquentes. Le contenu des réponses données par le premier niveau peut être trouvé dans les pages du site service-public. Ce niveau oriente également les usagers vers d'autres centres de contacts traitant de points ne relevant pas du périmètre du 3939.

Pour certains sujets plus complexes, l'appel est transféré sans rupture de communication à des informateurs spécialisés (deuxième niveau), mis à disposition par les ministères en charge du droit du travail, de l'intérieur, de la justice, du logement et de l'urbanisme et de la consommation.

À savoir : l'utilisateur paie le même tarif tout au long du traitement de son appel (15 centimes d'euros/minute).

Source : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33683>

TITULAIRE DES PERMIS DE CONDUIRE

B BE - C CE - D DE DEPUIS 1962

Bernard A. (88)

Je suis titulaire des permis de conduire : B BE - C CE - D DE depuis 1962.

Je suis âgé de plus de 70 ans. La « réglementation » m'oblige à un contrôle médical pour pouvoir conduire les véhicules concernés par ces permis.

Quelle est la périodicité de ces contrôles ? Quels sont les critères exacts de ces contrôles ?

Pour le moment, mon permis est renouvelé pour une durée temporaire d'1 an, sans justificatif médical de restriction. Le médecin contrôleur me disant : « vous n'avez pas honte de vouloir conduire un poids lourd à votre âge ? ». Je suis parfaitement à l'aise dans mes « baskets », en bonne santé et 9/10 à l'œil gauche et 3/10 à l'œil droit. Merci de m'indiquer clairement les conditions de durée de ces permis, ainsi que les valeurs exactes du contrôle médical.

Je pense que ces éléments pourront intéresser des personnes de mon âge.

SOLUTIONS DE LA FFCC

Oui, vous devez passer un contrôle médical périodique, si vous souhaitez obtenir un des permis suivants ou prolonger sa durée de validité :

- permis C, CI (poids lourd),
- permis D, DI (transport en commun),
- permis CE, CIE, DE, DIE (certains véhicules avec remorque)

Nota : Le décret du 2016-723 du 31 mai 2016 précise que la visite médicale est supprimée dorénavant pour obtenir ou renouveler le permis remorque BE depuis le 3 juin 2016.

L'examen médical consiste, pour le médecin, à évaluer votre aptitude physique ainsi que vos facultés cognitives et sensorielles pour la conduite des véhicules motorisés. Son montant est de 33 €. S'agissant d'un examen de prévention, il n'est pas pris en charge par la sécurité sociale et ne peut donner lieu à l'établissement d'une feuille de maladie. Le médecin peut solliciter tout examen complémentaire, à vos frais, si nécessaire. Votre médecin traitant n'est pas

habilité à procéder à cette visite médicale.

La périodicité des contrôles médicaux dépend de votre âge et du type de permis.

Âge	Permis D, DE, DI, DIE	Permis C, CE, CI, CIE
Moins de 55 ans	5 ans	5 ans
De 55 à 60 ans	5 ans ou jusqu'à la date anniversaire des 60 ans	5 ans ou jusqu'à la date anniversaire des 60 ans
De 60 à 76 ans	1 an	2 ans ou jusqu'à la date anniversaire des 76 ans
Plus de 76 ans	1 an	1 an

Si vous avez dépassé la date limite du contrôle médical, le permis concerné perd sa validité, mais n'est pas annulé. Vous devez effectuer le contrôle médical dans les meilleurs délais pour le récupérer.

Plus d'informations sur : www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr



**QUE
CHOISIR**

Témoignage d'Alain Grandjean, Consultant litiges UFC-Que Choisir

Actuellement, nous constatons une recrudescence d'un problème, concernant les camping-cars de marques différentes, mais avec le même type de porteur, en l'occurrence un châssis cabine Ford équipé d'un moteur Duratorc puma 2,2 l et 2,4 l fabriqué entre 2006/2009 en Turquie. **Il en résulte une fissuration d'un piston due à un dysfonctionnement du système d'injection.**

Nous avons informé notre fédération qui a adressé un courrier à Ford France. Suite à cela une réponse leur a été faite sans pour autant apporter des propositions.

Nous avons donc décidé d'écrire une nouvelle fois à Ford France en mettant en avant les risques pris par les conducteurs et leurs passagers et par les autres usagers.

Nous avons proposé de porter la garantie à 10 ans ou 100 000 km. À ce jour nous attendons la réponse. Constituer

une action de groupe est compliqué car il faut un certain nombre d'adhérents, ainsi que des documents relatifs à ce problème. Il en résulte une importante recherche technique et juridique, et l'obtention des comptes rendus des affaires réglées par les tribunaux.

Suite à nos recherches, nous pouvons envisager l'avenir avec une certaine sérénité. Nous allons demander une entrevue avec Ford France afin de négocier un protocole d'accord qui permettra à chacun de se sortir de cet imbroglio.

Ce problème est identique dans un certain nombre de pays européens qui lui ont apporté une solution. Il s'agit d'un manquement de contrôle qualité lors de l'assemblage de ces moteurs. Et ces cas sont connus depuis 2011.

EXTENSION DE GARANTIE

Une extension de garantie est un contrat d'assurance prolongeant la garantie initiale de votre véhicule. Elle permet d'étendre la durée de la couverture en vous déchargeant de certains frais de réparations. Elle est souvent proposée aux clients qui auront souscrit un prêt pour l'achat partiel ou total de leur véhicule.

Notez-bien que toutes les extensions de garantie ne couvrent pas tous les équipements et frais de réparation.

Vérifiez bien les **Conditions Générales de Vente (CGV)** de votre contrat pour savoir ce qui est pris en charge et ainsi éviter les mauvaises surprises !

N'oubliez pas aussi que vous êtes couverts par les garanties de conformité et de vices cachés qui font partie du code de la consommation et du code civil.

Code de la consommation :

Garantie légale de conformité : articles L.217-4 à L.217-13. Notion de conformité : article L.217-5. Délais : article L.217-7. Remplacement ou réparation du bien : article L.217-9. Restitution ou réduction du prix : article L.217-10. Prescription : article L.217-12. Garantie commerciale : articles L.217-15 à L.217-16-1

Code civil : Garantie des défauts de la chose vendue : articles 1641 à 1648 et 2232, articles 1146 à 1147, articles 1915 et suivants sur le dépôt, article 1932.





Dès le 15 juin 2017, les voyageurs européens pourront téléphoner et envoyer des SMS comme s'ils étaient chez eux. Pour les données, les choses se compliquent, mais l'UE a enfin acté les tarifs qui seront en vigueur.

Cela fait maintenant plusieurs années que l'Union européenne impose une baisse annuelle des tarifs de **roaming*** entre les divers pays de l'Union. **À partir du 15 juin 2017, les européens pourront téléphoner et envoyer des SMS depuis n'importe quel pays de l'Union comme s'ils étaient dans le leur.**

Comme le précise la commission, l'équation est celle-ci : **(prix du forfait / 7,7) x 2 = enveloppe mensuelle de données.**

Ainsi pour un forfait à 20 euros, vous aurez droit à environ 5 Go de data à l'étranger

avant que cela soit surfacturé. **Attention cependant, il ne faut pas voir ce chiffre comme une enveloppe «bonus».**

Pour faire simple : vous utilisez à l'étranger votre forfait exactement de la même manière que vous le feriez chez vous. En cas de hors-forfait, vous payez 7,7 euros par Giga octet (Go). Cela vaut pour les 28 pays de l'Union, dont le Royaume-Uni, on ne sait pas si le «Brexit» changera quelque chose.

La bonne nouvelle est que ce tarif est amené à être abaissé chaque année, jusqu'à 2,5 euros / Go au 1^{er} janvier 2022. La proposition est donc dans un premier temps intéressante pour les petits forfaits qui ne proposent pas ou peu de data en Europe. Ces derniers gagneront de la data à l'étranger.

C'est l'inverse dans le cas des offres plus généreuses, qui pourront théoriquement proposer moins de data incluse en Europe

* **Le roaming** (anglicisme du terme itinérance) consiste à passer des appels via son mobile ou via son smartphone, envoyer et recevoir des messages (SMS, MMS), et se connecter à internet (navigation, réseaux sociaux, emails, etc), mais via un opérateur différent de celui auquel on est abonné.

Le roaming est donc majoritairement employé à l'étranger, on parle alors de roaming international. Pour cela, les principaux opérateurs français ont signé des accords bi-latéraux avec leurs homologues internationaux.

Des accords ont également été signés au niveau européen. On parle alors de **roaming Europe.**

qu'actuellement.

L'utilisation de son forfait à l'étranger est par ailleurs limitée à 4 mois par an. Passé ce délai, les clients se verront facturer des frais, comme cela avait déjà été acté dans le règlement du 25 novembre 2015. Le texte précise également que l'utilisation doit être «raisonnable». Ces limites ont principalement pour but d'éviter que des Européens souscrivent à des forfaits plus avantageux à l'étranger pour les utiliser ensuite chez eux. **Il ne reste qu'une formalité pour que la chose soit définitivement entérinée : le vote du Parlement européen.**

Source : Jérôme Durel - www.cnetfrance.fr

BOUTEILLES DE GAZ À BORD DES FERRIES

Un arrêté a été publié le 20 décembre 2016 portant modification de l'arrêté du 23 novembre 1983 relatif à la sécurité des navires. Il précise que « seul les véhicules de type caravane, mobil-home ou camping-car sont autorisés à transporter au plus 3 bouteilles de gaz de type butane/propane. Le poids total de ces bouteilles n'excède pas 47 kg.

Ces bouteilles sont destinées uniquement à l'usage de l'éclairage, du chauffage et des équipements du coin cuisine du véhicule. »

« Les autres types de véhicules privés hors caravane, mobil-home ou camping-car sont autorisés à transporter 1 bouteille de gaz de 13 kg maximum ».

Décret 84-810





Suite à plusieurs questions de nos adhérents, nous tenions à vous rappeler les règles en matière de revente d'électricité lors d'un contrat de location à l'année d'un emplacement sur un terrain de camping.

La revente d'électricité est interdite. Seule une « prestation électrique » peut-être facturée par le gestionnaire au client.

En premier lieu, cette fourniture d'électricité doit respecter la réglementation en matière d'affichage des prix.

Le prix et le détail de ce forfait doivent faire l'objet d'une information préalable conformément à l'arrêté du 24 décembre 2014 relatif à l'information préalable du consommateur dans les établissements hôteliers de plein air.

Ce service comprend, de manière forfaitaire, plusieurs services :

- l'installation de compteurs pour l'évaluation de la consommation des clients,
- l'entretien du réseau,
- le prix de l'énergie...

PRÊTER VOTRE MOBIL-HOME

Vous pouvez avoir envie de faire profiter vos proches, amis ou famille, de votre résidence mobile de loisirs.

Si les personnes invitées figurent dans le contrat de location de l'emplacement, pas de problème. Dans le cas contraire, reportez-vous au règlement intérieur pour connaître le maximum de personnes à qui vous pouvez prêter votre mobil-home et la durée de ce prêt.

Vérifiez également les périodes où c'est autorisé. Sachez que, comme pour la sous-location, le gestionnaire de camping est en droit de vous réclamer une redevance même si le prêt de la résidence est gratuit.

Concernant l'installation de compteurs, la jurisprudence admet ce procédé dans le seul but d'évaluer la consommation électrique des clients loisirs et de répartir le coût de celle-ci au sein du camping au prorata des consommations de chacun.

Source : Fédération Nationale de l'Hôtellerie de Plein Air

SOIRÉE SPÉCIALE

Fête de la Nature

La Petite Motte à la Grande Motte a proposé une soirée de découvertes des super-pouvoirs des animaux nocturnes.

L'animatrice de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) de l'Hérault a proposé des ateliers tout public.

Au coucher du soleil, les participants ont observé les nichoirs installés en 2016 et installé un nouvel abri à chauve-souris.

Ensuite, ils ont profité d'une petite promenade autour du camping afin d'écouter et de déterminer le chant des oiseaux nocturnes.

Avec leur « batbox », ils ont appris à détecter les ultrasons des chauves-souris.

RENDEZ-VOUS DU 19 AU 30 JUILLET 2017 !

La 3^e édition de « Partir en livre, la grande fête du livre pour la jeunesse », organisée par le Centre national du livre (CNL), aura lieu du 19 au 30 juillet 2017.

En 2016, elle a réuni durant les vacances d'été 500 000 personnes participant à plus de 3 000 événements gratuits partout en France.

« Partir en livre » s'est installée, depuis 2015, comme l'une des grandes fêtes culturelles nationales et populaires françaises.

Rendez-vous sur www.partirenlivre.fr pour connaître la programmation.





Il séduit les enfants comme les grands-parents, il respecte la logique environnementale. Il est très tendance à la ville comme à la campagne, apprécié par les sportifs comme par ceux qui préfèrent une assistance électrique. Oui, le vélo est plus que jamais le compagnon idéal des séjours en camping.

150 ans après son invention, le vélo semble connaître une nouvelle jeunesse. Et ce moyen de locomotion qui a favorisé le développement du camping redevient aujourd'hui son meilleur allié. Toutes les solutions sont possibles pour les vacanciers, qu'il s'agisse de transporter sa propre bicyclette ou de la louer sur place. Dans tous les terrains de camping, on voit des enfants ravis de sauter sur leur bicyclette pour aller à la boutique chercher le pain. Les parents sont rassurés et les enfants éprouvent un fort sentiment d'autonomie et de liberté.

Mais le vélo n'est pas l'apanage des enfants. Il rapproche même les générations. Peu d'activités peuvent aussi bien rapprocher la famille.

Depuis quelques années, les pistes cyclables et les voies vertes se sont multipliées et facilitent réellement les sorties familiales à vélo. La côte atlantique est la mieux pourvue en itinéraires sécurisés avec une vélo-route de plus de 1 200 kilomètres. Du côté de l'île de Ré ou du bassin d'Arcachon, nombreux sont ceux qui se déplacent à vélo pendant leurs séjours, qu'il s'agisse d'aller à la plage, de faire les

courses ou simplement de se promener. Car rien de tel que le rythme du vélo pour découvrir toutes les facettes d'un paysage, entendre les oiseaux ou les vagues et sentir les odeurs de la mer. Si le littoral méditerranéen met moins l'accent sur les itinéraires à vélo, on trouve quand même un axe magnifique avec la ViaRhôna, qui part de Valence pour gagner la Camargue ou Sète en passant par Avignon. De Béziers à la frontière espagnole, ou vers Toulon et Hyères, il existe aussi plusieurs tronçons réservés aux cyclistes.

Le littoral n'a pas l'apanage des itinéraires sécurisés pour les cyclistes. Les vallées de la Loire et de la Garonne servent d'écrin à de superbes parcours. Les canaux de Bourgogne et de Champagne ont également converti en voies cyclables d'anciens chemins de halage. En bord de mer comme à l'intérieur, les plus hardis partent pour plusieurs jours. Sur le parcours de la Loire à vélo, les campings ont mis en place des hébergements locaux, notamment des tentes spécifiques, qui sont loués à la nuitée pour les cyclistes. Si beaucoup de campings proposent désormais des vélos en location, on trouve aussi des sociétés qui louent des vélos et vous évitent d'avoir à revenir sur vos pas, en assurant le rapatriement des vélos comme cela se fait traditionnellement pour les canoës.

N'oublions pas non plus que le vélo reste un sport. Le début de l'été se vit chaque année au rythme du tour de France. Et sur les pentes du mont Ventoux, du Tourmalet ou de l'Alpe d'Huez, certains jours, on compte plus de cyclistes que d'automobilistes ! Dans les campings du Vaucluse, on voit de nombreux campeurs



venir d'abord pour faire le Ventoux à vélo. Pour beaucoup, ces sommets mythiques sont une sorte de défi. Un défi qui est à la portée de tout cycliste un peu entraîné et volontaire. Chacun monte à son rythme et pour beaucoup, l'objectif n'est pas de réaliser un temps mais d'atteindre le sommet !

A l'opposé des plus sportifs, ceux qui ne peuvent pas pédaler trop intensément ou n'ont pas la chance d'avoir une morphologie adaptée, peuvent maintenant se tourner vers le vélo électrique. Dans une famille c'est parfois la solution pour que tout le monde reste ensemble. Maintenant on commence aussi à trouver des vélos électriques en location. Car avec le vélo même si on n'a pas le sien, on trouve toujours une solution sur son lieu de vacances.

Alors en 2017 vous pensez vélo ?

Jacques Goût



CAHUTE, fabricant d'éco-habitats itinérants, propose la première micro-maison mobile française homologuée, produite artisanalement dans ses ateliers de Saint-Malo.

Sous cette esthétique de petite cabane sur roues se cache un habitat naturel au cahier des charges strict (bois massif de peuplier, isolation en liège, colles naturelles, peintures dépolluantes), qui propose rien moins que de réinventer la caravane. Vision rêvée d'un rétro-caravaning imaginaire, la micro-maison mobile permet d'inventer le glamping itinérant, la rencontre de l'hébergement insolite et du véhicule de loisir, l'instrument d'un tourisme de plein air renouvelé dans ses codes et dans son image.

Ces micro-maisons mobiles écologiques relèvent un défi de taille : suffisamment grandes pour accueillir un couple et deux enfants (pour la version Classic), autonomes en énergie et facilement déplaçables avec un simple permis B, elles n'utilisent aucun matériau synthétique et offrent une capacité thermique qui consent un usage hivernale confortable et préserve des surchauffes estivales.

Alors que le mouvement Tiny House connaît un rapide développement en France, Cahute innove en faisant rentrer sa micro-maison dans un cadre légal, celui de l'homologation caravane, seule capable d'en faire à la fois un véhicule et un habitat. Cette homologation garantit fiabilité, sécurité, et une position claire vis-à-vis des assurances, des administrations et des propriétaires souhaitant l'accueillir sur leur terrain.

Le tourisme de plein air est un marché à la

fois en croissance rapide et en mutation. L'explosion de l'économie collaborative et de partage en a modifié les contours et on trouve aujourd'hui des innovations d'usage importantes (camping chez l'habitant, glamping, camping rétro, camping à la ferme, etc.) Le camping traditionnel favorise peu l'itinérance (sites bondés, camping sauvage le plus souvent illégal, stationnement de camping-car hyper réglementé, stationnement de caravane interdit en dehors des aires de camping) et le glamping offre roulottes, chariots western et autres caravanes rétro sous la forme d'hébergement fixe sur un domaine privé.

Il semble donc raisonnable de penser qu'une forme de glamping itinérant puisse trouver son public, dont Cahute serait le premier fournisseur.

La micro-maison est destinée aux particuliers et aux professionnels souhaitant s'offrir un hébergement insolite nomade, capable d'être déplacé aussi bien sur les routes que sur un même terrain, au gré des envies, des besoins ou des saisons. Elle trouve aussi sa place sur les aires de camping naturel, sur des sites protégés, isolés ou écologiquement fragiles, ou comme extension saisonnière pour des gîtes ou chambres d'hôtes.

Pour en savoir plus sur l'activité de Cahute, pour réserver à la location une micro-maison ou connaître le programme de tourisme itinérant et écologique, le site internet est disponible en français et en anglais à l'adresse www.cahute.eu



VIGNETTES 2017

La FFCC vous propose la vente des vignettes autoroutières sur www.ffcc.fr.

Allez dans boutique puis rubrique vignettes autoroutières.

Vignette Suisse
valable du 31/12/2016 au 31/01/2018

Vignette Autrichienne
en 2 versions : validité 10 jours et validité 2 mois

Vignette Tchèque
d'une validité de 10 jours

Notre mission : vous donner les moyens de préparer vos vacances avec le moins de contraintes possible.

PARTENARIAT FUAJ TOUJOURS PLUS FORT !



ADHÉSION OFFERTE

-5%⁽¹⁾

La FUAJ, association Loi 1901, est le réseau historique des Auberges de Jeunesse en France.

Maillon du réseau Hostelling International (4 000 Auberges de Jeunesse HI réparties dans 81 pays), elle compte plus de 100 auberges de jeunesse en France. La FUAJ et Hostelling International portent des valeurs fortes que sont l'éco-citoyenneté responsable, le respect des différences culturelles et agissent en faveur d'une culture de la paix.*

Si vous souhaitez tester ce type d'hébergement, c'est très simple. Les membres de la FFCC peuvent obtenir gratuitement leur carte d'adhérent FUAJ INDIVIDUEL ou FAMILLE pour toute réservation*.

Ils bénéficient en plus de 5 % de réduction sur leurs nuitées en auberges de jeunesse (voir liste des auberges concernées sur www.ffcc.fr > Actualité du 24 avril).**

Pour profiter de ces avantages, connectez-vous à votre club avantages Obiz, rendez-

LA FFCC & LES JEUNES

15 €

au lieu de 23 €

pour les 18/26 ans



vous sur la page de la FUAJ et découvrez comment profiter de ces offres !

* La carte Adhérent FUAJ PARTENAIRE vous donne accès aux 4000 Auberges de Jeunesse HI dans le monde dont 100 en France, et jusqu'à 10% de réduction sur vos séjours à l'étranger.

** Cette réduction ne s'applique pas aux groupes constitués, aux séjours packagés et aux centres affiliés de la FUAJ.

112 : LE NUMÉRO D'URGENCE EUROPÉEN

pour savoir qui appeler en cas de soucis

L'Union européenne a mis en place un numéro unique d'appel d'urgence : le 112.

Accessible où que vous soyez dans l'Union européenne, il permet de contacter les services d'urgence d'un pays, dans les situations nécessitant une ambulance, les services d'incendie ou encore la police.

Le 112 existe depuis l'année 2000 en France.

Le 112 est utilisable dans toute l'Union européenne, ainsi qu'en Suisse, au Liechtenstein, en Islande et en Norvège (pour la police uniquement).

D'autres pays ont mis en place le 112 en complément des numéros plus anciens, en Afrique, en Asie, en Amérique et en Océanie.

Dans l'UE, le 112 est utilisé soit comme principal numéro d'appel d'urgence national (au Danemark, en Finlande, au Portugal, en Roumanie, en Suède et à Malte) soit comme numéro complémentaire permettant de joindre les différents services d'urgence.

En France, le 112 redirige sur les numéros :

- 15 (SAMU),
- 17 (police et gendarmerie),
- 18 (sapeurs-pompiers),
- 114 (Centre National Relais pour les personnes sourdes ou malentendantes),
- 115 (SAMU Social - SOS Sans Abri),
- 116 000 (enfants disparus),
- 119 (enfance maltraitée).

Source : <http://www.touteurope.eu>

ARIANE, UN FIL DE SÉCURITÉ

Ariane vous permet, lorsque vous effectuez un voyage ou une mission ponctuelle, de vous signaler gratuitement et facilement auprès du ministère des affaires étrangères et du développement international.

Une fois vos données saisies sur Ariane :

- vous recevrez des recommandations de sécurité par courriels si la situation dans le pays le justifie
- vous serez contacté en cas de crise dans votre pays de destination
- une personne contact que vous aurez désignée pourra également être prévenue en cas de besoin

Source : <https://pastel.diplomatie.gouv.fr>

PROFITEZ DE VOTRE CLUB AVANTAGES

La FFCC sait que la qualité de vie, c'est aussi combiner différents petits plaisirs. Elle vous ouvre l'accès à plus de 12 200 partenaires pour plus de 147 000 réductions tous domaines confondus avec le club avantages.

Profitez-en ! Sachez que les offres de nos partenaires évoluent en permanence donc il est nécessaire d'aller régulièrement dans votre club avantages.

MODE D'EMPLOI :

1 Rendez-vous sur www.ffcc.fr.



2 Cliquez sur espace Adhérents

3 Avec votre nom d'utilisateur et votre mot de passe afin de vous connecter à votre

Renseignez vos identifiants fournis avec votre carte ↘

Mon N° de compte ou mon adresse e-mail

Mot de passe

Se connecter

» Mot de passe oublié ?



4 Cliquez sur l'encadré « club avantages » sur la droite de votre écran.

Adhérents directs :

Vous arrivez sur le club avantages FFCC.

Adhérents clubs affiliés :

Renseignez le numéro Obiz inscrit sur votre carte.



Ensuite, deux situations se présentent :



1 - Vous vous êtes déjà connecté à votre club avantages ?

Profitez de vos offres exclusives en toute liberté. Nos partenaires sont classés par rubriques



2 - C'est votre première connexion sur votre club avantages ?

- Créez votre compte en renseignant vos coordonnées personnelles (nom, prénom, date de naissance, email, pseudo, mot de passe...).
- Sélectionnez vos affinités sur la page suivante.
- Profitez de tous vos avantages !

5 Naviguez dans votre club avantages :

Soit par rubriques

OU

Soit en cliquant sur la **maison** et en saisissant le **nom d'une enseigne**

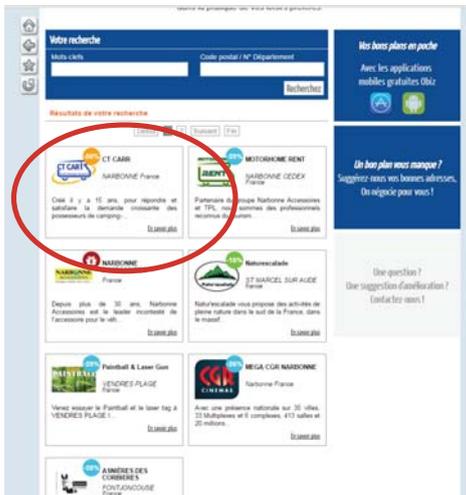


Cliquez ensuite sur « En savoir plus » ou le logo

PUIS

Cliquez sur : « Cliquez ici pour profiter des offres ».

Ainsi vous saurez si vous devez :



- ➔ Présentez votre carte FFCC.
- ➔ Utilisez un code promotionnel.
- ➔ Profitez d'une réduction sur l'achat de tirs groupés ou chèques cadeaux.
- ➔ Achetez votre produit ou réservez votre prestation directement sur le site internet du partenaire.
- ➔ Achetez votre produit ou réservez votre prestation directement par téléphone.
- ➔ etc.

Les cas sont aussi nombreux qu'il y a de partenaires.

GÉOLOCALISEZ VOS PARTENAIRES !

Téléchargez sur votre smartphone l'application au nom d'Obiz disponible sur Apple Store et Play Store et accédez gratuitement à votre club avantages.

Découvrez les partenaires qui vous entourent ! Vous êtes client d'une enseigne ne figurant pas dans le club ?

Devenez prescripteur en proposant de nouveaux partenariats !

Les modes de réduction peuvent se combiner !

Par exemple, un partenaire peut vous fournir un code promotionnel à communiquer par téléphone ou sur son site internet.

Si vous éprouvez la moindre difficulté, contactez-nous. Nous vous répondrons dans les meilleurs délais.

COMBI VOLKSWAGEN : LE GRAND RETOUR ?



Qui n'a jamais vu au détour d'une rue, d'un camping ou garé au bord de la mer, l'emblématique combi Volkswagen !

Ce joli petit van compact et coloré, avec ses formes et ses phares arrondis, ses planches de surf accrochées au toit... Vous en avez forcément croisé un dans votre vie ou suivi les aventures de Scooby Doo ! Peut-être rêvez-vous de vous mettre derrière le volant de l'un de ces bolides !

Il est le reflet d'un style de vie. Un temps symbole pour la communauté hippie avec Woodstock et le Flower Power, très plébiscité par les surfeurs, le combi VW demeure toujours un véhicule pour les épris de liberté, d'aventure et de roadtrip. Et pour ça, pas besoin de chercher bien loin : les comptes Instagram de voyageurs parcourant le monde à bord de combi ou de vans fleurissent sur le réseau social. Coup de cœur pour thebusandus et idletheorybus.



De plus, le combi Volkswagen connaît également le succès sur nos écrans. Les séries That 70's Show, Little Miss Sunshine, Hotel Woodstock...

« Nous allons mettre sur le marché une toute nouvelle génération de véhicules 100 % électriques et entièrement connectés. » explique Herbert Diess, président de la marque Volkswagen.

Et oui, selon les rumeurs, Volkswagen voudrait faire revivre son combi avec une version électrique très moderne et écolo ! Celui-ci pourrait voir le jour en 2020 avec technologie électrique et autonomie théorique de 600 km.

Source : www.camp-us.fr

VALIDITÉ DE LA CARTE D'IDENTITÉ

étendue à 15 ans

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la période de validité des cartes d'identité françaises a été allongée à 15 ans, pour les personnes majeures dont le document officiel leur a été délivré entre le 1^{er} janvier 2004 et le 31 décembre 2013.

Comment faire lorsque cette nouvelle loi n'est pas connue à l'étranger ?

Le Ministère des Affaires étrangères préconise de télécharger et d'imprimer un document officiel multilingue qui explique que la durée de la carte d'identité française a été prolongée de 5 ans.

Rendez-vous sur : www.diplomatie.gouv.fr
Rubrique Conseils aux voyageurs. Cliquez sur votre pays de destination puis rendez-vous dans la rubrique «Entrée/séjour»
Source : *Camping-Car Magazine*



Si vous voyagez en Pologne, vous pouvez télécharger ce document qui vous sera utile.

Si vous possédez une carte d'identité délivrée entre le 1^{er} janvier 2004 et le 31 décembre 2013, elle bénéficie d'une prolongation de validité de 5 ans supplémentaire, même si elle présente facialement une date périmée.

FR Carte nationale d'identité française - Allongement de la durée de validité
À compter du 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité sécurisée de la France (carte plastifiée) délivrée à des personnes majeures (plus de 18 ans) passe de 10 à 15 ans.

Cette extension de validité s'applique également aux cartes qui ont été délivrées à des personnes majeures entre le 1^{er} janvier 2004 et le 31 décembre 2013. Ces cartes d'identité, qui peuvent présenter une durée de validité facialement dépassée, sont valides. Elles bénéficient automatiquement d'une extension de validité de cinq ans. Les cartes d'identité pour les personnes mineures à la date de délivrance restent valables 10 ans.

Ces informations peuvent être vérifiées sur les sites officiels de la République Française
www.diplomatie.gouv.fr Conseils aux voyageurs www.interieur.gouv.fr Démarches

EN French national ID card - Extension of validity
On 1st January 2014, the validity of the secure French national ID card (laminated) issued to adults (people over 18) will increase from 10 to 15 years.
This extension of validity will also apply to ID cards issued to adults between 1st January 2004 and 31st December 2013.
These ID cards will remain valid even though the validity has run out; it will automatically be extended for an additional five years.
Any card issued to an under age person remains valid for 10 years only.

PL Francuski dowód tożsamości - przedłużenie ważności
Począwszy od 1-go stycznia 2014 r. ważność francuskiego dowodu tożsamości posiadającego zabezpieczenie (karta plastikowana) wydawanego osobom pełnoletnim (powyżej 18-go roku życia) zostaje przedłużona z 10 do 15 lat. Przedłużenie ważności obejmuje również dowody tożsamości wydane osobom pełnoletnim pomiędzy 1 stycznia 2004 a 31 grudnia 2013. Dowody te, pomimo iż wskazują przekroczenie daty ważności, nadal pozostają ważne, a ich okres ważności zostaje automatycznie przedłużony o dalszych pięć lat. Okres ważności dowodów tożsamości wydawanych osobom małoletnim (poniżej 18 roku życia) pozostaje ten sam i wynosi tylko 10 lat począwszy od daty wydania.

STATION VERTE 2017

La Fédération Française des Stations Vertes de Vacances et des Villages de Neige met à votre disposition la carte touristique Station verte 2017 !

Découvrez près de 500 stations vertes réparties sur le territoire, réunies autour des mêmes valeurs : tourisme à visage humain, partage, authenticité, respect des terroirs et des hommes et femmes qui les font vivre.

Cette carte vous permet également de situer les Villages de neige, les stations Famille Plus et les Stations Pêche. N'hésitez plus, commandez votre carte !
carte@stationverte.com
www.stationverte.com

Les camping-caristes français sont 497 000. Alors qu'il était jadis sympathique de se garer à côté d'un autre camping-car le soir et d'en profiter pour échanger nos astuces mécaniques et nos bons plans de stationnement, les entassements de camping-cars sur des lieux non prévus à cet effet ulcèrent, à juste titre, les riverains.

Le stationnement de longue durée (plus de 2 ou 3 nuits) pose des problèmes sanitaires et visuels qui ne sont pas acceptables en dehors des lieux adaptés. Il s'accompagne souvent de longues séquences de fonctionnement de groupes électrogènes (ou de moteurs tournant à l'arrêt) pour faire fonctionner des équipements de plus en plus nombreux et gourmands en énergie, au détriment des riverains, des voisins de parking et de l'environnement.

Nous lisons de plus en plus souvent ici ou là des récits d'abandons d'ordures, de vidanges sauvages d'eaux grises et même noires n'importe où. **Il est grand temps que certains prennent conscience que de tels agissements ne sont pas acceptables.**

Il nous faut tous respecter les règlements : pas de déballage (tables, chaises, auvents...) en dehors des campings, pas de bruit (radio, TV, groupe électrogène) susceptible de



gêner en dehors de la proximité immédiate du camping-car, pas de rejets d'eaux usées en dehors des stations dédiées à cette activité, pas d'abandon de déchets en dehors des équipements spécifiques avec respect des règles locales de tri, pas de stationnement de longue durée en dehors des lieux privés (particuliers ou campings).

Il faut prêcher la bonne parole autour de vous. Sinon, nous savons comment tout cela finira : il y aura trop de dossiers à charge

et nous serons obligés de ne plus séjourner que dans les campings.

Mais rappelons que nous avons aussi des droits : toutes les voies et tous les parkings autorisés aux véhicules de notre gabarit pour circuler ou stationner nous sont également autorisés. Lire, regarder la TV (sans bruit extérieur), manger, papoter, dormir dans un camping-car à l'arrêt n'est pas du «camping» et n'est donc soumis à aucune interdiction.

La commission camping-car FFCC

VITRES TEINTÉES

interdites à l'avant des véhicule

L'article 27 du décret n° 2016-448 du 13 avril 2016, entré en vigueur en janvier 2017, interdit d'avoir des vitres latérales teintées à l'avant de son véhicule dès lors que leur taux de transparence est inférieur à 70 %. Les vitres arrières ne sont en revanche pas concernées.

Selon les autorités, cette mesure vise principalement à assurer une meilleure visibilité pour le conducteur et à renforcer la sécurité des forces de police et de gendarmerie lors des contrôles routiers.

Cette mesure vient s'ajouter à d'autres interdictions récemment mises en place, telles que l'interdiction des oreillettes au volant ou l'instauration d'un taux d'alcoolémie maximal réduit pour les jeunes conducteurs.

Quelques rares dérogations sont néan-



moins admises. Il s'agit d'exceptions justifiées par des raisons médicales. Certains véhicules blindés sont également exemptés. La nouvelle interdiction des vitres teintées figure à l'article R. 316-3 du Code de la route.

Sources : www.glastint.com
<http://droit-finances.commentcamarche.net>

CANAL +

**Vous ne recevez plus Canal + ?
Que faire pour y remédier ?**

- Trois options s'offrent à vous :
- 1 - Opter pour le décodeur maison «Le Cube», gratuit pour les abonnés pour deux ans. Problème : il est encombrant et ne fonctionne que sur 230 V.
 - 2 - Remplacer votre décodeur reliant l'antenne satellite au téléviseur. Coût ? Entre 150 € et 600 €, Canal + accorde une participation financière max. de 110 € à toute personne en faisant la demande.
 - 3 - Résilier son abonnement !

Pour toutes réclamations :
08 92 39 39 10 (0.34 €/min), sur
le site internet de Canal + ou par
courrier.

CAMP'US : ON AIME, ON EN PARLE



Que vous soyez passionnés du fameux combi Volkswagen, adeptes de la tente de camping ou que vous allez vous lancer dans l'aménagement de votre propre van, le blog Camp'Us vous livre conseils et astuces pour faire de vos voyages des escapades mémorables !

Camp'Us s'adresse à tous les pratiquants du tourisme de plein-air mais aussi plus largement à tous les voyageurs en quête d'explorations en toute liberté et simplicité. Campeurs d'un week-end, baroudeurs ou « road-trippers » à travers la France et le monde, ce nouveau site vous informe sur les bonnes pratiques du camping, que vous soyez avec votre tente ou votre van. Vous

trouvez notamment des informations sur la pratique du camping sauvage, sur la location de van/camping-car ou encore sur les voyages en solo.

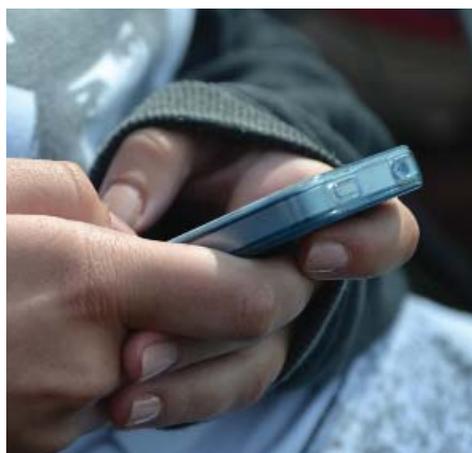
Camp'Us c'est aussi un esprit de partage des bons plans et tendances du moment : une rubrique « on aime & on partage » ou encore « on a repéré pour vous » vous permet de découvrir des produits et services qui pourraient vous être utile pour votre prochain voyage. C'est aussi l'occasion de découvrir de belles initiatives : van aménagé pour personne handicapée, kit d'aménagement clé en main pour votre fourgon, caravane-maison roulante, camper dans un jardin... Un nouveau produit, un nouvel hébergement

insolite ou une nouvelle tendance camping ? Camp'Us surfe sur la vague de l'actualité et vous informe de toutes les nouveautés concernant le tourisme de plein-air !

Plus d'infos : www.camp-us.fr
Page Facebook : Camp'Us, et si on campait ?
Instagram : camezcamp.us

DES APPLICATIONS GRATUITES

À PORTÉE DE MAINS !



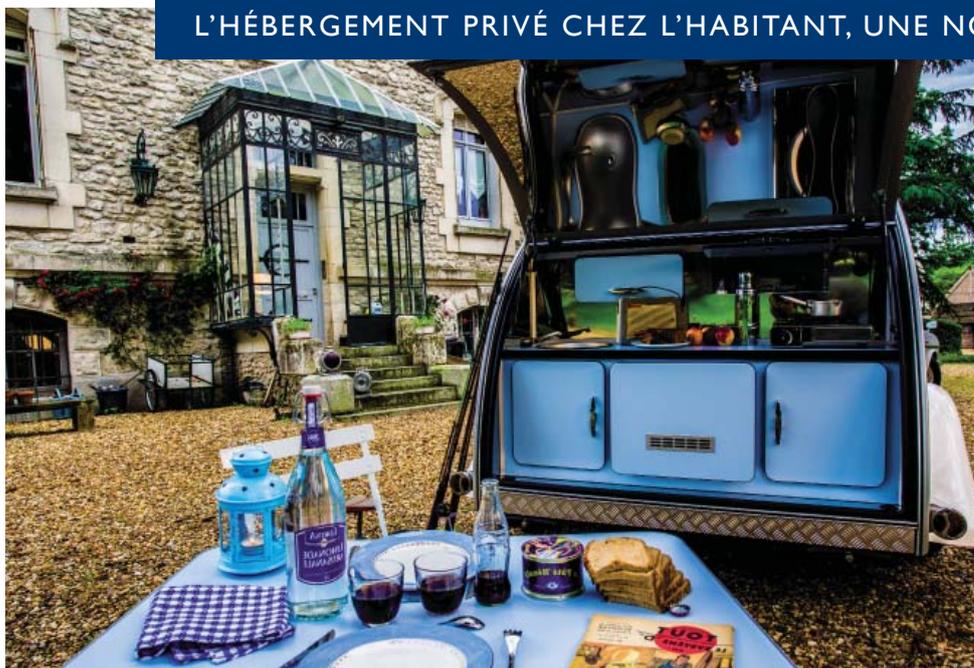
Pour préparer ou lors de vos escapades, téléchargez nos applications mobiles gratuites.

Retrouvez votre club avantages et profitez des réductions autour de vous ! Devenez prescripteur en proposant de nouveaux partenaires !

Trouvez votre aire de service ou de stationnement en un clic !

Veloenfrance.fr transforme directement votre smartphone en GPS, avec plus de 3 000 circuits et itinéraires à vélo.





Le tourisme de plein air traditionnel est en pleine mutation : il doit désormais s'adapter aux nouvelles attentes et exigences des consommateurs, ainsi qu'aux nouveaux modèles économiques engendrés par l'ubérisation.

En France, destination touristique mondiale parmi les plus attractives, on voit apparaître de nouvelles formes innovantes d'activités touristiques qui bouleversent l'industrie touristique traditionnelle et hôtelière. Le tourisme, initialement proposé par des professionnels aux particuliers, évolue vers une offre touristique de particulier à particulier : l'hébergement privé chez l'habitant.

À l'instar de nombreux secteurs, le tourisme n'échappe pas à la révolution digitale. La mobilité, la consommation participative ou encore la personnalisation, sont de nouvelles offres propulsées par l'avènement du numérique dans l'économie du tourisme, notamment portés par de jeunes pousses qui bousculent les acteurs en place. L'impact du digital sur le tourisme est ainsi considérable : les services et produits existants se renouvellent par le numérique, tandis que de nouvelles offres apparaissent.

Par ailleurs, aujourd'hui le voyageur ne veut plus être un simple touriste et consommer l'exotisme comme une marchandise, il souhaite prendre part à l'accroissement d'une industrie, qu'il veut désormais plus responsable. Le secteur du tourisme tend de plus en plus à retourner aux prémices des relations humaines et surfer sur des valeurs de rencontre et de partage, où

le tourisme collaboratif prend tout son sens. Échanger sa maison, camper chez un particulier, ce sont des opportunités de découvrir des lieux et des gens d'exception. Portée par des entrepreneurs audacieux, l'économie touristique vit une véritable révolution qui valorise le patrimoine, la nature et les individus. Ce changement donne naissance à un consommateur d'un genre nouveau : le consom'acteur. À la fois consommateur et acteur des offres, il n'est plus un simple touriste mais devient un consommateur-offreur sur son marché. Le secteur du tourisme de plein air n'est pas en reste et doit adapter son offre à ces évolutions. Les Européens aspirent de plus en plus à l'écotourisme dans lequel la consommation collaborative joue un rôle prépondérant. Avec 80 % de son territoire situé en milieu rural, des paysages d'une grande diversité et une forte notoriété touristique, la France est, en la matière, une destination de prédilection.

C'est donc naturellement que s'est développé l'hébergement privé chez l'habitant, un séjour d'un nouveau type, proposé par des particuliers pour les particuliers. Cette formule en plein essor, répond aux attentes d'un consommateur aux besoins changeants en termes de lieu de résidence et de mode de séjour.

Ces nouveaux séjours attirent une clientèle multiple, composée de seniors, de jeunes familles et surtout d'une part grandissante de jeunes qui privilégient des voyages itinérants et le tourisme vert.

Cette jeune population, séduite par les nouvelles offres de loisirs permettant des séjours plus courts mais plus fréquents tout au long de l'année, représente un vivier

de consommation évoluant de manière exponentielle pour ce type d'hébergement.

Au cœur de la mouvance de l'économie collaborative et de la recherche de "prix juste", l'hébergement privé chez l'habitant se positionne comme un levier d'action pour re-dynamiser l'économie touristique de certaines régions parfois oubliées des touristes.

L'hébergement privé chez l'habitant tend à devenir le mode de tourisme incontournable pour les vacanciers français. Répondant naturellement aux nouvelles attentes des touristes ainsi qu'au concept d'économie collaborative qui est aujourd'hui le premier réflexe de consommation sur ce type de séjour.

homecamper.com : Vivez pleinement vos voyages !

HomeCamper propose aux voyageurs en camping-car ou en van aménagé, aux cyclotouristes ainsi qu'aux randonneurs, de séjourner dans les plus beaux jardins et domaines privés, en toute saison, partout en France et bientôt dans toute l'Europe.

En mettant en relation des propriétaires de parcs et jardins privés et des amateurs de camping insolite, HomeCamper offre aux adeptes de vacances itinérantes l'occasion de vivre des expériences uniques.

En mars dernier, la FFCC a signé un partenariat avec HomeCamper permettant à leurs membres de bénéficier du remboursement de leur première nuitée.

Cherchez l'inspiration, réservez, voyagez. www.homecamper.com

QUI VOYAGE PROTÈGE LA NATURE

ACTION CARBONE

Action Carbone est un programme responsable et solidaire à but non lucratif, qui propose aux entreprises, institutions et particuliers d'agir, par **la réduction et la compensation de leurs émissions de gaz à effet de serre**, en finançant des projets d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables, portés par des ONG dans les pays du Sud, pour lutter ensemble contre le changement climatique.

Au-delà de la dimension carbone, les projets soutenus par le programme Action

Carbone associent systématiquement des bénéfiques **environnementaux, économiques et sociaux** pour les populations bénéficiaires : amélioration de la qualité de vie ou du pouvoir d'achat, créations d'emplois... dans une démarche transversale de développement durable.

Le principe est de rappeler que nos actes sont à l'origine de gaz à effet de serre, responsables du changement climatique.

Sur www.actioncarbone.org, à partir de quelques données simples, le calculateur

mis à votre disposition vous permettra d'évaluer les émissions dont vous serez responsables durant votre déplacement ainsi que le montant financier s'y rapportant. Vous pourrez ainsi compenser vos émissions de CO2 en finançant les projets Action Carbone.

Quiconque voyage, apprécie le grand air et les espaces, quiconque vit se doit d'une façon ou d'une autre de protéger la nature. Voici une façon parmi tant d'autres d'y contribuer...

DERNIERE MINUTE !

STOP ! La FFCC s'indigne que des personnes mal intentionnées, ou par simple maladresse, se servent de son nom, de sa notoriété et lui prêtent des intentions en publiant de fausses pétitions, de faux écrits !

Cela fait deux fois que le cas se présente. **Nous vous prions de bien vérifier la véracité de ce qui circule sur Internet.**

Vous n'êtes pas sans savoir que les

«bad buzz» sont courants sur la toile et que les rumeurs se répandent comme des traînées de poudre. Faites attention à ce que vous lisez, à ce que vous relayez.

Seule la FFCC est en mesure de vous assurer qu'une information qui la concerne soit véridique.

Avant de vous en offusquer, avant de propager une information accompagnée de vos commentaires plus ou moins élogieux, prenez soin de valider

auprès de la FFCC que ce que vous avez vu et/ou entendu est bien vrai.

Vous pouvez choisir de suivre nos actualités, nos newsletter et notre agenda sur le www.ffcc.fr.

Si vous ne voulez pas chercher, appelez le 01 42 72 84 08.

Si vous entendez des rumeurs, le mieux, c'est de nous en parler!

LIAISON FFCC

#35
JUIN - DÉCEMBRE 2017
N°ISSN : 07-51-4670. Dépôt légal janvier 2017

Directeur de la publication :
Gérard COUTÉ - *Président*

Directrice de rédaction :
Fabienne YOBÉ - *Directrice Générale*
fabienne.yobe@ffcc.fr

Réalisation :
Céline COCHELIN
Responsable Communication et Marketing
celine.cochelin@ffcc.fr



Imprimé par :
SIMAN - 24/28, rue Newton
63100 Clermont-Ferrand

Crédits photos : FFCC, France Passion, Fotolia, Pixabay, Campings Sites et Paysages, homecampers, FUAJ, Move Publishing.

FFCC
78, rue de Rivoli - 75004 Paris
Tél. : 01 42 72 84 08
info@ffcc.fr - www.ffcc.fr

La FFCC vous ouvre ses portes du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 12 h 30 et de

13 h 30 à 17 h 30 (vendredi, fermeture à 17 h 00).

La FFCC est une association reconnue d'Utilité publique depuis 1973. Elle possède l'immatriculation Tourisme N°IM075100143 - ORIAS n°10057957. Elle a obtenu l'agrément «Entreprise Solidaire».

La FFCC est membre de l'Union Nationale des Associations de Tourisme et de Plein Air (UNAT), de la Fédération Internationale de Camping, Caravanning et Autocaravaning AISBL (FICC) et de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA).

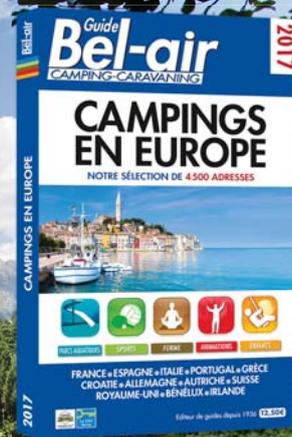
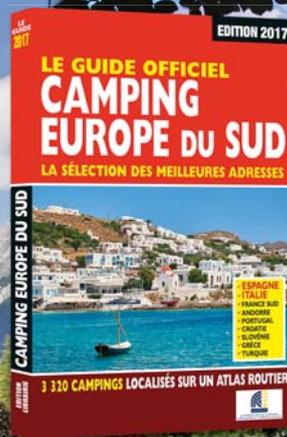
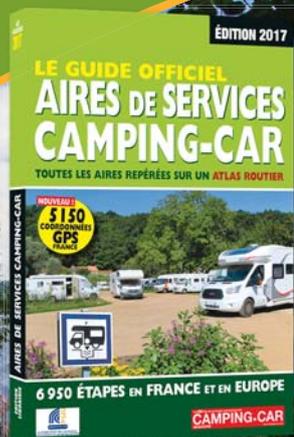
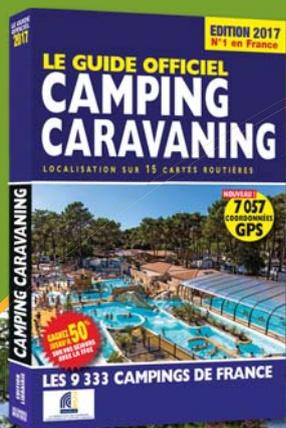


Rejoignez, partagez, likez...



POUR VOS VACANCES !

En plus de ses parutions gratuites,
la FFCC vous propose



Des guides pratiques, remis régulièrement à jour, pour choisir vos prochaines destinations de vacances.

Toutes les informations dont vous avez besoin pour faire votre choix suivant votre mode de vacances, la région ou le pays choisi

Déjà paru

syon-cartoactualites

POUR COMMANDER RENDEZ-VOUS SUR WWW.FFCC.FR OU RETOURNEZ LE COUPON CI-DESSOUS À FFCC - 78 rue de Rivoli - 75004 Paris

Nom : Prénom : Adresse :
..... Code postal : Ville :

Je suis adhérent direct n° ou du club affilié

Je souhaite recevoir les guides suivants et je règle par : Chèque bancaire

Carte bancaire N° : Date de validité : N° du cryptogramme : (3 derniers chiffres au dos de la carte)

LES PARUTIONS PAYANTES

- Le guide Officiel Camping Caravaning 2017
- Le guide Officiel des Aires de services 2017
- Le guide Camping Europe du Sud 2017
- Le guide Bel Air Campings en Europe 2017

Prix* : 16,20 € Fait à :

Prix* : 13,40 € Le :

Prix* : 14,25 €

Prix* : 16,20 € Signature :

TOTAL : €

*Prix adhérents avec frais d'envoi compris en France - Ajouter 5 € pour les envois à l'étranger.

Rejoignez-nous sur



52^{ème}

30 SEPT - 08 OCT
PARIS - LE BOURGET

Salon

VDL



camping-cars - caravanes - mobil-homes - accessoires

SALON DES VÉHICULES DE LOISIRS

salonvdl.com

le plus grand salon en France

CONFORMÉMENT À LA LOI "INFORMATIQUE ET LIBERTÉS" DU 06/01/78, VOUS DISPOSEZ D'UN DROIT D'ACCÈS ET DE RECTIFICATION AUX INFORMATIONS VOUS CONCERNANT. VOUS POUVEZ VOUS OPPOSER À LA COMMUNICATION DE CELLES-CI À DES TIERS EN ÉCRIVANT AU SALON DES VÉHICULES DE LOISIRS.

**BON DE RÉDUCTION
POUR 1 PERSONNE**

-50%

soit 5 € au lieu de ~~10 €~~

**Du 30 septembre
au 8 octobre 2017**

Nom
Prénom
Adresse
CP Localité
Adresse mail

J'accepte de recevoir des informations et sollicitations commerciales
du SVDL par e-mail OUI NON (case à cocher)



Coupon à remplir impérativement par le visiteur et à remettre à l'entrée du Salon

**BON DE RÉDUCTION
POUR 1 PERSONNE**

-50%

soit 5 € au lieu de ~~10 €~~

**Du 30 septembre
au 8 octobre 2017**

Nom
Prénom
Adresse
CP Localité
Adresse mail

J'accepte de recevoir des informations et sollicitations commerciales
du SVDL par e-mail OUI NON (case à cocher)



Coupon à remplir impérativement par le visiteur et à remettre à l'entrée du Salon